



VILLE DE
MACAMIC
Une ville de choix

**Aux contribuables de la
Ville de Macamic**

AVIS PUBLIC

Est donné par la secrétaire-trésorière adjointe de la ville de Macamic, que :

Lors de la séance ordinaire du 2 juillet 2019, 19 heures, le conseil municipal de la Ville de Macamic étudiera la demande de dérogation mineure concernant la propriété suivante:

440, chemin Langlois
Lot 4 049 214
Cadastre du Québec

L'objet de la demande est le suivant:

- Permettre la construction d'un bâtiment secondaire détaché (hangar à bois) de 4,267 m (14') x 6,096 m (20') portant ainsi la superficie totale des bâtiments secondaires détachés à 197,6 m² au lieu de 120 m² tel que décrit au règlement No 07-080 et ses amendements de la Ville de Macamic.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre concernant cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 2 juillet 2019 à 19 heures, au 70, rue Principale.

Donné à Macamic, ce 4 juin 2019

Ginette Labbé
Secrétaire-trésorière adjointe